

Le présent compte rendu et l'ensemble des annexes sont téléchargeables sur le site internet du SIECF : www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 5 SEPTEMBRE 2023 Compte rendu des délibérations

Le 5 septembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de OXELAËRE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 25/08/2023

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 106 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Sébastien BEAUCAMP	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEN
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Pierre TITRENT	Délégué titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Michel DOLLEZ	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Federik POTISEK	Délégué titulaire	CASSEL
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Pascal DEQUIDT	Délégué titulaire	EECKE
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
Mme Murielle FERYN	Déléguée titulaire	ERINGHEM
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Serge VANECCLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK

Mme Valérie VANHERSEL	Déleguée titulaire	HERZEELE
M. Cédric TROLET	Déleguée titulaire	HERZEELE
M. Jean-Luc CAPPAERT	Délégué titulaire	HONDEGHEM
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Daniel THAMIRY	Délégué suppléant	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Sabine DEROCQ	Déléguée titulaire	LA GORGUE
M. Michel DELFORGE	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-Michel PLAETEVOET	Délégué titulaire	LYNDE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
Mme Danielle VANMAELE	Déléguée titulaire	MERCCKEGHEM
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCCKEGHEM
M. Patrick DEROULLERS	Délégué titulaire	MERRIS
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Dominique PONSEEL	Délégué suppléant	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Clément VERLET	Délégué titulaire	OCHEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENSCURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Florent TASSEZ	Délégué titulaire	SAILLY SUR LA LYS
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Frédéric VANDENBRIELE	Déléguée titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Gilles LE GOUARD	Délégué suppléant	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
Mme Dorothée MALESYS	Déléguée titulaire	TERDEGHEM
M. Nicolas BEVE	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Marc DAMBRICOURT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Dominique CHARLEMAGNE	Délégué suppléant	WATTEN
Mme Laurence BARROIS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
M. Pascal IOOS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
M. Patrice LECLAIRE	Déléguée titulaire	WEST-CAPPEL
M. Jean-Michel CARDINAEL	Déléguée titulaire	WEST-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Déléguée titulaire	WORMHOUT
M. Vincent DELMOTTE	Déléguée titulaire	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE

Mme Catherine CLICTEUR
M. Franck RICHARD
M. Jean-Paul FOURNIER
M. Eddy VERHAEGHE

Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

WYLDER
ZEGERSCAPPEL
ZERMEZEELE
ZUYTPEENE

POUVOIRS : 13

Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Sébastien BEAUCAMP
M. Christophe BECUE, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ
M. Paul JANSSEN, délégué titulaire de ERINGHEM a donné pouvoir à Mme Murielle FERYN
M. Dominique BENIAC, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Serge VANEECLO
M. Emmanuel WECXSTEEN, délégué titulaire de METEREN a donné pouvoir à M. Dominique PONSEEL
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Stéphanie PORREYE, déléguée titulaire de OOST-CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMEERSCH
M. Guillaume SOHIER, délégué titulaire de OOST-CAPPEL a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Thierry DEQUIDT, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Frédéric VANDENBRIELE
M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
M. Eddie BOULIER, délégué titulaire de THIENNES a donné pouvoir à Mme Carole DELAIRE
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON-CAPPEL a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT

VOTANTS : 119

Secrétaire de séance : M Arnaud DEVILLEZ

Ordre du jour

1° - Administration générale

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation du Compte rendu de la dernière séance du Comité syndical**
- **Composition du Bureau suite à la démission de Mme Campagne et à l'élection de la Commune de Wormhout**
- **Rappel - Révision statutaire avec effet au 1^{er} janvier 2024**
- **Information sur les transferts au 1^{er} janvier 2024**
- **Etat des travaux de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) en 2022**

2° - Compétence IRVE

- **Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023 et présentation du programme prévisionnel 2024**
- **Projet de mise en place de stations de recharge pour vélos et trottinettes électriques**

3° - Compétence station GNV et bio GNV

- **Présentation et validation du projet de station GNV à Wormhout sur le site du SM SIROM Flandre Nord**

4° - Finances et marchés publics

- Décision modificative n° 2
- Modification de la Délégation du comité syndical au Président pour le recours à l'emprunt
- Fixation des durées d'amortissement en M57, à compter du 1^{er} janvier 2024
- Informations sur le marché d'achat groupé d'énergie
- Subvention FONDS VERT - Modalité de péréquation pour le programme travaux de rénovation de l'éclairage public

5° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE

- Présentation du Compte Rendu Annuel du Concessionnaire (CRAC) 2022 par ENEDIS et EDF
- Rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité pour la période 2021/2022
- Pré-Programme prévisionnel de travaux 2024 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)
- Avenants aux conventions relatives aux appuis communs (selon modèle FNCCR)

6° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ

- Présentation des Comptes-Rendus Annuels du Concessionnaire (CRAC) 2022 par GRDF
- Rapport de contrôle de la concession et des DSP de distribution publique de gaz pour la période 2021/2022

7° - Compétence Eclairage public

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023
- Information sur la réalisation du SDAL Schéma Directeur d'Aménagement Lumière

8° - Eclairage des terrains de sports

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023 et conventions avec les Communes concernées

9° - Transition énergétique et Maitrise de la demande en énergie

- Présentation et validation du projet d'autoconsommation collective solaire à Neuf-Berquin
- Projet d'autoconsommation collective solaire : création et adhésion à l'association 'Territoire d'énergie Flandre Solaire'
- Programme ACTEE 2 - Opération Capteurs de CO2 pour les écoles maternelles, primaires et les bâtiments éducatifs du territoire - PROLONGATION
- Information sur les modalités d'application du DECRET OPERAT pour l'année 2023

- Information sur le DECRET BACS « Building Automation and Control System » 2, publié le 7 avril 2023 : Organisation d'un webinaire

10° - Compétence Télécom - Numérique

- Rappel sur l'achat groupé du Syndicat Mixte Numérique

11° - Informations sur les décisions

Questions diverses

1° - Administration générale

- Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L 2121-15 et L 5211-1 du CGCT, il y a lieu de nommer un secrétaire de séance qui pourra être secondé par des auxiliaires (collaborateurs du SIECF - territoire d'énergie Flandre).

Monsieur Arnaud DEVILLEZ est élu secrétaire de séance.

- Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 27 juin 2023

Le compte rendu du Comité syndical du 27 juin 2023 a été transmis aux délégués. Il est téléchargeable sur le site internet du Syndicat www.siecf.fr . Il est adopté à l'unanimité.

- Composition du Bureau suite à la démission de Mme Campagne et à l'élection de la Commune de Wormhout

Délibération N°05092023 / D01 - Administration Générale : Composition du Bureau suite à la démission de Mme CAMPAGNE (St Sylvestre Cappel) et aux élections municipales sur la commune de WORMHOUT

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL, Président :

Considérant que Mme Marie-Madeleine Campagne a démissionné de son mandat de Maire de la Commune de St Sylvestre Cappel et de son poste de déléguée de la Commune de St Sylvestre Cappel, Mme Marie-Madeleine Campagne a perdu sa qualité de membre du bureau syndical,

Vu les résultats des élections municipales de la Commune de Wormhout en date du 18 juin 2023 et vu la délibération du Conseil municipal de Wormhout en date du 6 juillet 2023 désignant de nouveaux délégués, M Frédéric Devos a perdu sa qualité de membre du Bureau syndical,

Il est proposé au Comité syndical de ne pas pourvoir au remplacement de ces 2 postes, devenus vacants, au sein du Bureau syndical.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Rappel - Révision statutaire avec effet au 1^{er} janvier 2024**

Les Communes sont invitées à se prononcer au sujet de la révision statutaire avant le 30/09/2023.

- **Information sur les transferts au 1^{er} janvier 2024**

Les Communes qui envisagent de transférer une ou plusieurs compétences au Syndicat avec effet au 1^{er} janvier 2024, sont invitées à délibérer avant le 30/09/2023.

- **Etat des travaux de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) en 2022**

Délibération N° 05092023 / D02 - Administration Générale : Etat des travaux de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) en 2022

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL, Président :

L'Article L 1413-1 du CGCT, prévoit que le Président de la CCSPL présente chaque année un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Au cours de l'année 2022, la CCSPL s'est réunie le 3 octobre 2022, elle a pris connaissance des CRAC concernant les concessions et DSP électricité et gaz.

Le Comité est invité à prendre acte des travaux de la CCSPL pour l'année 2022.

Adoption :

Le Comité prend acte de l'état des travaux.

2° - Compétence IRVE

Délibération N° 05092023 / D03 - Compétence IRVE : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023 et présentation du programme prévisionnel 2024

Exposé et proposition – Rapport de M Christian DELASSUS, Vice-Président :

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions avec les communes.

Le Syndicat supporte les frais d'étude, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Programme IRVE 2023								
Commune	Localisation	IRVE sur EP 1 point de charge	IRVE 3-7kVA 1 point de Charge	IRVE 22kVA 2 points de charge	IRVE 22-25kVA 2 points de charge	Nombre de point(s) de charge	Montant prévisionnel	Statut Travaux
Bailleul	Parking Natalis Dumez				1	2	27 000,00 €	A VENIR
Bergues	Place Henri Billiard Place du Marché aux Volailles Place Gambetta				3	6	75 000,00 €	EN COURS
Cassel	Place Vandamme			1		2	18 000,00 €	FAIT
Houtkerque	La Place			1		2	18 000,00 €	FAIT
Le Douliou	Grand Rue			1		2	18 000,00 €	A VENIR
Lederzeele	Route du Chemin Vert			1		2	18 000,00 €	FAIT
Méteren	Rue de la Fontaine	1				1	11 000,00 €	FAIT
Méteren	La Place			1		2	18 000,00 €	FAIT
Sainte-Marie-Cappel	La Place			1		2	18 000,00 €	FAIT
Sercus	Rue Léon Courtois				1	2	27 000,00 €	A VENIR
Staple	Parking de la Mairie			1		2	18 000,00 €	FAIT
Steenvoorde CCFI	Aire de co-voiturage		3			3	36 000,00 €	FAIT
	12 COMMUNES	1	3	7	5	28	302 000,00 €	

Programme prévisionnel IRVE 2024								
Commune	Localisation	IRVE sur EP 1 point de charge	IRVE 3-7kVA 1 point de Charge	IRVE 22kVA 2 points de charge	IRVE 22-25kVA 2 points de charge	Nombre de point(s) de charge	Montant prévisionnel	Statut Travaux
Bailleul	Oustersteene La Crèche Le Steant'je							Prise de Rdv
Bissezele	A définir							Estimation
Esquelbecq	A définir							Prise de Rdv
Hazebroeck CCFI	Pôle Gare		25			25	120 000,00 €	Estimation
Haymille	A définir							Prise de Rdv
Looberghe	A définir							Prise de Rdv
Nieppe	Nouveau p.l.g. église							1er trimestre 2024
Noordpeene	p.l.g. Stade de Football							Prise de Rdv
Oxelaere	Maison Médicale		2			2	38 000,00 €	Estimation
Quoëdypre	A définir							Prise de Rdv
Steene	A définir							Prise de Rdv
Volckerinchove	A définir							Prise de Rdv
Warhem	A définir							Prise de Rdv
West-Cappel	Parking Francis Cousin							Prise de Rdv
Watten	L'Ovestel	1	3	7	5	3	36 000,00 €	1er trimestre 2024
	14 COMMUNES	1	30	7	5	30	194 000,00 €	

- Projet de mise en place de stations de recharge pour vélos et trottinettes électriques

Délibération N° 05092023 / D04 - Compétence IRVE : Projet de mise en place de stations de recharge pour vélos et trottinettes électriques

Exposé et proposition – Rapport de M Christian DELASSUS, Vice-Président :

Le SIECF TE Flandre est Lauréat de l'appel à projet 'Mobilité innovante' lancé par le Département du Nord.

Dans ce cadre, le SIECF TE Flandre va tester et installer des bornes / stations de recharge spécifiques pour les vélos et trottinettes électriques.

Il est proposé de lancer l'expérimentation dans les quelques communes intéressées.

Le reste à charge communal pour le projet est fixé au montant HT des travaux, subventions déduites. Les communes pourront budgétisées ou fiscalisées, sans étalement.

Programme Prévisionnel :

Commune	Lieu
St Jans Cappel	Chemin Haut
Le Doulieu	Grand Rue

Il est proposé au Comité :

- de valider le projet tel qu'exposé dans la délibération,
- de valider le programme prévisionnel
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à mener à bien la mise en place de ce projet.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3° - Compétence Station GNV et bio GNV

- **Présentation et validation du projet de station GNV à Wormhout sur le site du SM SIROM Flandre Nord**

Délibération N°05092023 / D05 - Compétence station GNV et bio GNV : Présentation et validation du projet de station GNV à Wormhout sur le site du SM SIROM Flandre Nord

Exposé et proposition – Rapport de M Christian DELASSUS, Vice-Président :

Considérant que le syndicat d'énergie SIECF TE FLANDRE dispose de la compétence 'station GNV et Bio GNV' dans ses statuts, en application de l'article L2224-37 du CGCT,

Considérant que le SM SIROM Flandre Nord dispose d'un terrain à Wormhout, susceptible d'accueillir un projet de station GNV, permettant la recharge des véhicules GNV du SM SIROM et également de tout type de véhicule GNV,

Considérant que le syndicat dispose, à ce jour, d'une flotte de 4 véhicules GNV, utilisés par les services techniques du Syndicat,

Considérant que la SEM Energie Hauts de France en collaboration avec la Région Hauts de France a lancé et attribué un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à la société SEVEN pour l'installation d'une station de recharge publique GNV en Flandre,

Considérant qu'en application de ses statuts, le Syndicat a la possibilité d'investir dans le projet de réalisation d'une station GNV à Wormhout sur le site du SM SIROM Flandre Nord et a la possibilité de participer au capital de la société de projet à créer, en partenariat avec la SEM Energies Hauts de France et le SM SIROM Flandre Nord, dans la limite de 49 % pour les actionnaires locaux (SEM, collectivités et établissements publics du territoire).

Il est précisé qu'il s'agit d'un accord de principe et que la prise de participation dans la Société de projet fera l'objet d'une délibération détaillée lors d'une prochaine réunion du Comité.

Il est proposé au Comité syndical :

- D'émettre un avis favorable sur le projet tel qu'il est exposé dans la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à mener à bien la mise en place de ce projet.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Station GNV et Bio GNV ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4° - Finances et marchés publics

- **Décision modificative n° 2**

Délibération n° 05092023/D06 Finances Publiques : Décision Modificative N° 2

Exposé et proposition :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2313-1 et suivants
Vu la délibération du 06 février 2023 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2023,
Vu la délibération du 27 juin 2023 relative à la décision modificative 1,
Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget du SIECF Te Flandre,

Le comité est invité à adopter la décision modificative n° 2 ci-après.

59295		SIECF		ID : 059-200036895-20230905-050920	
CODE INSEE		Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre			DIM n°2 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL					
TRANSFERT DE CREDITS					
DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES		
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	
FONCTIONNEMENT					
Chap 011	D-615232-814	Entretien et réparations réseaux		160 000,00 €	
	D-615232-814	Entretien et réparations réseaux		30 000,00 €	
	D-627-020	Services bancaires et assimilés		400,00 €	
Chap 012	D-64111-020	Rémunération principale		33 000,00 €	
	D-64131-020	Rémunérations		25 000,00 €	
	D-64138-020	Autres indemnités		8 000,00 €	
	D-6454-020	Cotisations ASSEDIC		1 000,00 €	
	D-6456-020	Versement au FNC du supplément familial		2 000,00 €	
	D-6475-020	Médecine du travail, pharmacie		1 000,00 €	
Chap 66	D-66111-020	Intérêts réglés à l'échéance		3 500,00 €	
Chap 70	R-70388-816	Autres redevances et recettes diverses			70 142,12 €
Chap 73	R-7351-816	Taxe sur la consommation finale d'électricité			360 000,00 €
Chap 74	R-74748-814	Autres communes			30 000,00 €
	R-74834-020	Etat-Compensation au titre des exonérations des taxes...			54 386,00 €
Chap 75	R-7588-816	Autres produits divers de gestion courante			25 000,00 €
Chap 77	R-7788-814	Produits exceptionnels divers			40 000,00 €
Ordre	D-023-816	Virement à la section d'investissement		315 628,12 €	
TOTAL			0,00 €	579 528,12 €	0,00 € 579 528,12 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			579 528,12 €		579 528,12 €

INVESTISSEMENT					
Chap 13	D-1313-020	Département		4 660,36 €	
	D-1313-020	Département		10 000,00 €	
	R-13148-816	Autres communes			310 028,00 €
Chap 16	D-1641-814	Emprunts en euros		30 000,00 €	
	R-1641-814	Emprunts en euros			350 000,00 €
Chap 21	D-21318-020	Autres bâtiments publics	95 000,00 €		
	D-21534-816	Réseaux d'électrification	2 000,00 €		
	D-21538-814	autres réseaux		150 000,00 €	
	D-2183-020	Matériel de bureau et matériel informatique		4 000,00 €	
	D-2184-020	Mobilier	2 000,00 €		
Chap 23	D-2315-814	Installations, matériel et outillage techniques		175 000,00 €	
	D-2315-816	Installations, matériel et outillage techniques		705 656,12 €	
458...	R-458291-814	Réseaux CCFI 2023			4 660,36 €
Ordre	R-021-816	Virement de la section de fonctionnement			315 628,12 €
TOTAL			99 000,00 €	1 079 316,48 €	0,00 € 980 316,48 €
TOTAL INVESTISSEMENT			980 316,48 €		980 316,48 €
TOTAL GENERAL				1 559 844,60 €	1 559 844,60 €

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Modification de la Délégation du comité syndical au Président pour le recours à l'emprunt**

Délibération N° 05092023 / D07 - Finances Publiques : Modification de la Délégation du comité syndical au Président pour le recours à l'emprunt

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLENEWERCK, Vice-Président :

Vu la délibération 31072020-D06 en date du 31 juillet 2020 précisant les délégations données au Président et au Bureau,

Considérant la nécessité de revoir le montant prévu dans la délégation au Président pour la réalisation de l'emprunt au regard de la hausse considérable des travaux d'investissement réalisés,

Il est proposé au Comité syndical de permettre au Président, ou son représentant, dans le cadre de sa délégation de pouvoir, de réaliser l'emprunt dans la limite de 2 millions (et non plus d'1 million d'euros) afin de tenir compte de l'importance des travaux d'investissements (en article 8, en éclairage public,...).

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Fixation des durées d'amortissement en M57, à compter du 1^{er} janvier 2024**

Délibération N° 05092023 / D08 - Finances Publiques : Fixation des durées d'amortissement en M57, à compter du 1^{er} janvier 2024

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des juridictions financières,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles applicables aux amortissements,

Vu la délibération du comité syndical du 16 septembre 2013, du 12 septembre 2016 du 27 mars 2019 fixant les durées d'amortissement en M14,

Vu la délibération du comité syndical du 27 juin 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2024, dans le cadre la M57, il convient de fixer les durées d'amortissement,

Considérant l'application de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations à compter du 1er janvier 2024,

Considérant la possibilité d'autoriser le comptable à procéder aux écritures d'ordre budgétaires afin de régulariser des amortissements ou sur amortissements des années antérieures,

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements.

Par conséquent, il est proposé, dans ce cadre, de conserver les durées d'amortissement antérieurement appliquées dans le cadre de l'instruction M14 et listées au sein de la délibération susmentionnée dont les catégories de dépenses sont annexées à la présente délibération.

Par ailleurs, l'instruction M57 prévoit un amortissement calculé pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata du temps prévisible d'utilisation : c'est la règle du prorata temporis.

Ainsi, alors qu'au sein de la comptabilité M14 il était question d'une gestion des amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1er janvier N+1 quelle que soit la date d'acquisition du bien ; la nomenclature M57 a posé le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis, faisant ainsi commencer l'amortissement à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la ville. Le mode d'amortissement linéaire au prorata temporis s'applique donc et l'amortissement démarre à compter de la mise en service du bien.

Il convient d'aménager cette règle pour les biens dits de « faible valeur » c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur ou égal au seuil des 500.00€ TTC en dérogeant ainsi à la règle du prorata temporis. De cette façon, ces derniers seraient amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Sachant que le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements, il est proposé d'harmoniser les durées d'amortissement appliquées avant le passage de la M14 en M57, selon le tableau suivant :

DUREES D'AMORTISSEMENTS		
ARTICLE	CATEGORIES	DUREE
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	5 ANS
2031	Frais d'études	2 ANS
2032	Frais de recherche et de développement	2 ANS
2033	Frais d'insertion	2 ANS
204XXX	Subventions d'équipement versées à un organisme public	15 ANS
204XXX	Subventions d'équipement versées à un organisme privé	5 ANS
2051	Concessions et droits similaires	2 ANS
208X	Autres immobilisations incorporelles	5 ANS
213XX	Constructions	30 ANS
215XX	Installations, matériel et outillage techniques	15 ANS
215XX	Travaux d'extension, de renforcement, d'enfouissement et d'effacement sur les réseaux électriques et gaz	15 ANS
21828	Matériel de transport	5 ANS
21838	Matériel informatique	3 ANS
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 ANS
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ANS
	Immobilisation dont la valeur est inférieure ou égale à 500€ TTC	1 AN

Il est donc proposé au Comité syndical de bien vouloir approuver la politique d'amortissement à compter du 1er janvier 2024 en prenant acte que ces dispositions s'appliqueront aux immobilisations comptabilisées à compter de cette date, sans rétroactivité.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Informations sur le marché d'achat groupé d'énergie**

L'intégration du SIDEN SIAN et ses Régies Noreade au sein du groupement de commande avec effet au 1er janvier 2025

Les Collectivités du territoire sont invitées à confirmer leur souhait ou non de rester dans l'achat groupé d'énergie à compter du 1er janvier 2025.

Les collectivités du territoire sont invitées à délibérer en ce sens dans les meilleurs délais.

- **Subvention FONDS VERT - Modalité de péréquation pour le programme travaux de rénovation de l'éclairage public**

Délibération N° 05092023 / D09 - Finances Publiques : Subventions FONDS VERTS - Modalités de péréquation pour le programme les travaux de rénovation de l'éclairage public

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président :

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public, le SIECF TE FLANDRE a déposé deux dossiers de fonds vert auprès des services de l'Etat.

Le dossier 1 comprend un prévisionnel de 3 988 700 € HT et le dossier 2 un prévisionnel de 2 436 400 HT.

Les deux dossiers ont été retenus pour une aide respective de 199 153 et 200 000€, soit un total d'aide de 399 153€.

Afin de ne créer de disparités entre les communes, il est proposé de péréquer les subventions sur l'ensemble des travaux éligibles, à hauteur de 6,21%.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE

- Présentation du Compte Rendu Annuel du Concessionnaire (CRAC) 2022 par ENEDIS et EDF

Délibération N°05092023 / D10 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) Electricité : Présentation du Compte Rendu Annuel du Concessionnaire (CRAC) 2022 par ENEDIS et EDF

Exposé et proposition – Rapport de Messieurs Laurent VANPOUILLE et Edmond TURPIN , Vice-Présidents :

Le 15 novembre 2018 le Comité syndical a approuvé la signature d'un nouveau cahier des charges de concession pour 30 ans avec ENEDIS et EDF. Ce nouveau contrat est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2019.

EDF et notamment sa branche commerce assure l'activité de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente y compris le tarif de première nécessité.

Enedis assure la gestion du réseau public de distribution d'électricité concédé.

Conformément à l'article L1411-3 du code général de collectivités territoriales, Enedis et EDF ont adressé au SIECF un compte rendu d'activité pour l'année 2021.

En ce qui concerne la partie distribution, le cahier des charges prévoit des objectifs en matière d'investissement sur les réseaux notamment de résorption des fils nus.

Le cahier des charges prévoit également une amélioration du critère B (temps de coupure moyen annuel).

Vu la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 5 septembre 2023 9h30, durant laquelle le CRAC 2022 a été présenté,

Après avoir entendu la présentation d'Enedis et celle d'EDF, les délégués sont invités à prendre acte du CRAC 2022.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Electricité ne prennent pas part au vote

Les délégués prennent acte du CRAC électricité 2022.

- **Rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité pour la période 2021/2022**

Délibération N°05092023 / D11 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) Electricité : Rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité pour la période 2021/2022

Exposé et proposition – Rapport de Messieurs Laurent VANPOUILLE et Edmond TURPIN, Vice-Présidents :

Le CRAC est présenté conjointement par Stéphane Ledez et Majid Ziraoui ENEDIS
Et Alison Marquilly et Abdelhak Ait SI EDF

Le SIECF TE Flandre est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente pour le compte de ses communes adhérentes et des usagers.

Dans ce cadre et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la première mission du SIECF TE Flandre est de veiller au bon accomplissement de ces missions de service public. Le rapport de contrôle ci-après en est la synthèse.

Réalisé sur la base des éléments transmis par les concessionnaires EDF et ENEDIS et sur les actions menées au quotidien par les services du Syndicat, il dresse un état détaillé de la qualité du service public de l'électricité sur la concession : il met en évidence les évolutions positives et ce qui doit être amélioré.

Outil d'analyse et de prospective, ce rapport est donc un élément essentiel de la mission de service public qui incombe au SIECF TE Flandre.

Le Comité est invité à adopter le rapport de contrôle 2021/2022 relatif à la concession d'électricité.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Electricité ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Pré-Programme prévisionnel de travaux 2024 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)**

Délibération N°05092023 / D12 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) Electricité : Pré-programme prévisionnel 2024 Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits Travaux Article 8 et travaux coordonnés

Exposé et proposition – Rapport de Messieurs Laurent VANPOUILLE et Edmond TURPIN, Vice-Présidents :

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération.

PRE - PROGRAMME PREVISIONNEL ART.8 ET TRAVAUX COORDONNES 2024	
<i>Commune</i>	<i>Localisation</i>
BAILLEUL	Rue de Lille (portion haute en complément des travaux ENEDIS) (fils nus / ABF)
CASSEL	Rue de Bergues (fils nus / ABF)
ERINGHEM	Rue des Tilleuls (fils nus en partie)
LA GORGUE	Rue du Général de Gaulle (fils nus)
LE DOULIEU	Grand Rue
LOOBERGUE	Rue de la Mairie (fils nus / ABF)
METEREN	suite du progr travaux
MORBECQUE	La Motte-au-Bois (abords de l'école Léon Gambetta) (fils nus / ABF)
NIEPPE	Rue Vanuxem (fils nus en partie)
OXELAERE	Rue de la Dreve
RENESECURE	Rue André Coo (ABF)
WARHEM	Rue de Rexpoëde / Rue des Anciens Combattants (ABF)
TOTAL	13 COMMUNES

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Electricité ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Avenants aux conventions relatives aux appuis communs (selon modèle FNCCR)**

COMITE SYNDICAL DU 5 SEPTEMBRE 2023
Délibération N°05092023 / D13 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la
Distribution publique (AOD) Electricité : Avenants aux conventions relatives
aux appuis communs (selon modèle FNCCR)

Exposé et proposition – Rapport de Messieurs Laurent VANPOUILLE et Edmond TURPIN ,
Vice-Présidents :

Il est proposé à l'Assemblée de valider le projet d'avenant aux conventions relatives aux appuis communs. Cet avenant repose sur un modèle national élaboré par la FNCCR en collaboration avec les opérateurs nationaux.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Electricité ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°05092023 / D14 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ : Présentation des Comptes-Rendus Annuels du Concessionnaire (CRAC) 2022 par GRDF

Exposé et proposition – Rapport de M. Franck MEURILLON, Vice-Président :

Le SIECF TE Flandre dispose de 3 contrats de concession avec GRDF pour la distribution publique de gaz.

Par un contrat de concession, en date du 31 décembre 2003, signé pour une durée de 30 ans, le SIECF TE Flandre a confié à GrDF la distribution publique de gaz naturel pour les communes suivantes :

Arnèke, Bailleul, Bavinchove, Bergues, Berthen, Bierne, Blaringhem, Boeschepe, Bollezeele, Borre, Brouckerque, Cassel, Eecke, Esquelbecq, Estaires, Hazebrouck, Holque, Hondskoote, Hoymille, Killem, La Gorgue, Les Moeres, Merville, Nieppe, Noordpeene, Ochtezeele, Oxelaere, Pitgam, Quaedypre, St Sylvestre Cappel, Steene, Steenvoorde, Steenwerck, Terdeghem, Uxem, Warhem, Watten, Wormhout et Zegerscappel.

Par différents avenants, les communes de Flêtre, Godewaersvelde, Ste Marie Cappel, Socx et Vieux Berquin ont été ajoutées à ce contrat de concession dit contrat historique.

Les Communes de Caestre, Meteren, Morbecque, Neuf Berquin, Renescure, Rexpoede, St Jans Cappel, Steenbecque ont transféré leur compétence avec effet au 1er janvier 2014, elles sont donc intégrées au contrat historique par avenant.

Par un contrat de délégation de service public en date du 6 juillet 2009, signé pour une durée de 30 ans, le SIECF TE Flandre a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel pour les communes suivantes : Haverskerque, Herzeele, Hondeghem, Merris, Nieurlet, St Momelin et Strazeele.

Par un contrat de délégation de service public en date du 7 avril 2022, signé pour une durée de 2 ans de travaux et 30 ans d'exploitation, le SIECF TE Flandre a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel pour les communes suivantes : Cappelle-Brouck et St Pierre Brouck.

Conformément à l'article L1411-3 du code général de collectivités territoriales, GrDF a adressé au SIECF TE Flandre, 3 comptes rendus d'activité pour l'année 2022.

Vu la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 5 septembre 2023 9h30, durant laquelle les CRAC 2022 ont été présentés,

Après avoir entendu la présentation de GrDF, les délégués sont invités à prendre acte des CRAC 2022.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Gaz ne prennent pas part au vote

Les délégués prennent acte des CRAC 2022 pour la concession historique gaz et les DSP gaz signées en 2009 et 2022.

Délibération N° 05092023 / D15 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ : Rapport de contrôle de la concession et des DSP de distribution publique de gaz pour la période 2021/2022

Exposé et proposition – Rapport de M. Franck MEURILLON, Vice-Président :

Le SIECF TE Flandre est l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz pour le compte de ses communes adhérentes et des usagers du territoire.

Dans ce cadre et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la première mission du SIECF TE Flandre est de veiller au bon accomplissement de ces missions de service public. Le rapport de contrôle ci-après en est la synthèse.

Réalisé sur la base des éléments transmis par le concessionnaire GRDF, et sur les actions menées au quotidien par les services du Syndicat, il dresse un état détaillé de la qualité du service public de gaz sur la concession : il met en évidence les évolutions positives et ce qui doit être amélioré.

Outil d'analyse et de prospective, ce rapport est donc un élément essentiel de la mission de service public qui incombe au SIECF TE Flandre.

Le Comité est invité à adopter le rapport de contrôle 2021/2022 relatif à la concession historique de gaz et aux délégations de service public de gaz.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Gaz ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7° - Compétence Eclairage public

Délibération N° 05092023 / D16 - Compétence Eclairage Public : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023

Exposé et proposition – Rapport de M. Jérôme VERMERSCH, Vice-Président :

Il est proposé à l'Assemblée :

- de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes et établissements publics.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8° - Eclairage des terrains de sports

Délibération N° 05092023 / D17 - Eclairage des terrains de sports : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023 et conventions avec les communes concernées

Exposé et proposition – Rapport de M. Arnaud DEVILLEZ, Vice-Président :

Il est proposé à l'Assemblée de :

- Valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération
- Autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les communes concernées en application de la délibération du 13 octobre 2023.

Il est précisé qu'en matière de travaux d'investissement ou de maintenance, relatifs à l'éclairage des terrains de sports extérieurs, la commune demandeuse prend en charge 100% du montant TTC du chantier.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9° - Transition énergétique et Maitrise de la demande en énergie

Délibération N° 05092023 / D18 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie : Présentation et validation du projet d'autoconsommation collective solaire à Neuf-Berquin

Exposé et proposition – Rapport de M. Hervé DELVA, Vice-Président :

Le projet consiste en la mise en place d'une opération autoconsommation collective d'électricité entre le SIECF TE Flandre, la Commune de Neuf-Berquin et le SIAN SIDEN et ses Régies Noréade, à partir des panneaux photovoltaïques situés sur des toitures de bâtiments appartenant à la Commune de Neuf-Berquin.

L'opération est réglementairement possible avec plusieurs bâtiments et points de livraisons voisins situés dans un rayon de 2km, notamment :

- Bâtiments communaux, propriétés de la Commune de Neuf Berquin
- PDL relatif aux bornes IRVE du SIECF TE Flandre, situées à Neuf-Berquin

- PDL relatifs aux stations et équipements de traitement des eaux usées appartenant au SIAN SIDEN et ses régions Noréade.

Il s'agit pour la Commune de Neuf-Berquin d'autoconsommer une part de l'électricité produite et de céder l'excédent au SIECF TE FLANDRE et au SIAN SIDEN et ses régions Noréade, par le biais d'accords passés avec eux.

Dans un premier temps, la clé de répartition appliquée au projet, sera la clé DYNAMIQUE PAR DEFALT.

La tarification proposée :

- sera appliquée pour l'achat d'électricité verte, produite par la Commune, au profit du SIECF TE FLANDRE et du SIAN SIDEN et ses régions Noréade
- sera de 8.03 centimes d'euros du KWh HT,
- elle pourra être réactualisée le cas échéant.

Il est proposé au Comité :

- d'approuver le projet d'autoconsommation collective tel qu'exposé dans la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de raccordement du projet au réseau public de distribution,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à mener à bien la mise en place de ce projet et à signer tout document afférent à ce projet.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 05092023 / D19 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie : Projet d'autoconsommation collective solaire - Création et adhésion à l'association « Territoire d'Energie Flandre Solaire »

Exposé et proposition – Rapport de M. Hervé DELVA, Vice-Président :

L'Assemblée a pris connaissance du projet d'autoconsommation collective à Neuf Berquin.

Vu l'Article L315-2 du Code de l'énergie relatif à l'autoconsommation,

Considérant que la mise en œuvre de la procédure nécessite de créer une personne morale organisatrice (PMO), qui soit interlocutrice d'Enedis et regroupant l'ensemble des consommateurs et producteurs concernés par l'opération d'autoconsommation.

Monsieur le Président propose au Comité de créer une association pouvant être cette personne morale organisatrice (PMO), pour cette opération et le cas échéant pour d'autres opérations à venir, et d'autoriser le SIECF TE FLANDRE à adhérer à cette association.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- approuve la création d'une association 'Territoire d'énergie Flandre Solaire', personne morale organisatrice,
- approuve le projet de statuts tels qu'annexés à la présente délibération,
- autorise le SIECF TE FLANDRE à adhérer à cette association, en tant que personne morale,
- charge Monsieur le Président, ou son représentant, de mener à bien la mise en place de cette association,
- désigne MM Michel DECOOL et Fabrice LAMIAUX pour représenter le Syndicat SIECF TE FLANDRE dans l'Association 'Territoire d'énergie Flandre Solaire'.

Délibération N° 05092023 / D20 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie : Programme ACTEE 2 - Opération Capteurs de CO2 pour les écoles maternelles, primaires et les bâtiments éducatifs du territoire - PROLONGATION

Exposé et proposition – Rapport de M. Hervé DELVA, Vice-Président :

Le Syndicat est lauréat du programme ACTEE 2. Dans ce cadre, il s'avère possible d'utiliser certains crédits ACTEE 2 pour accompagner les communes dans l'achat de capteurs de CO2 pour les écoles maternelles et primaires.

Par délibération en date du 24 janvier 2022 puis par délibération en date du 4 juillet 2022, le Comité a validé le principe de cette aide permettant l'utilisation de certains crédits ACTEE 2 pour accompagner les communes dans l'achat de capteurs de CO2 pour les écoles maternelles et primaires, et bâtiments éducatifs.

Des crédits restent disponibles à ce jour auprès de la FNCCR. Aussi il est proposé que les communes puissent transmettre des demandes dans la limite de l'enveloppe ouverte par la FNCCR.

Il est à noter que les factures éligibles à ce dispositif devront avoir été émises avant le 30 novembre 2023.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10° - Compétence Télécom - Numérique

- Rappel sur l'achat groupé du Syndicat Mixte Numérique

11° - Informations sur les décisions

Délibération N° 05092023/ D21 - Administration Générale : Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL, Président :

En application de la délibération du Comité en date du 31 juillet 2020, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

Date	Nature	Objet
28/03/2023	Eclairage Public	Décision du Vice-Président : Contrôle mécanique des mâts fontes avec le concours de l'entreprise ROCH SERVICE - Merckeghem
02/05/2023	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Marché de travaux - Eclairage des terrains de sports extérieurs Marché N° 2023/01
05/06/2023	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Convention avec EDF pour la valorisation des CEE
05/06/2023	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Achat groupé d'énergie - Avis relatif à l'intégration du SIE+DEN SIAN et ses régies Noréade au sein du groupement de commande
05/06/2023	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Plan de formation
05/06/2023	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Remboursement des frais de déplacement des agents
05/06/2023	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Contrat d'apprentissage
05/06/2023	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Présentation du Rapport Social Unique 2022 (RSU)

19/06/2023	Eclairage Sportif	Décision du Président : Contrôle mécanique des mâts d'éclairage sportif sur les communes de Laventie et Fleurbaix
27/07/2023	Eclairage Public	Décision du Président : Travaux d'éclairage public suite aux travaux d'aménagement d'un cheminement piéton réalisé par la CCFI avec le concours de l'entreprise VAN EECKE - Rue Charles Capelle à Neuf-Berquin
28/07/2023	Marchés Publics	Décision du Président : Travaux IRVE pour 3 bornes E. Prénium à Bergues par la société SATELEC
09/08/2023	Marchés Publics	Décision du Président : Achat groupé d'énergies - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par la société NALDEO
25/08/2023	Marchés Publics	Décision du Président : Coordinateur sécurité pour les travaux d'Article pour le chantier 8 Rue des Charmille à METEREN
31/08/2023	Eclairage Public	Décision du Vice-Président : Travaux d'éclairage public suite aux travaux d'aménagement de la Place du Général de Gaulle à FLEURBAIX réalisé par la commune avec le concours de l'entreprise EUROVIA

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

**Le Secrétaire de séance,
Arnaud DEVILLEZ**

**Le Président du SIECF
Michel DECOOL,**

Compte rendu adopté lors du Comité syndical du 20 NOVEMBRE 2023